

Délai supplémentaire pour le 3^e versement de taxes municipales
**Brossard envisage un répit financier pour ceux
qui en ont besoin**

Brossard, le 14 mai 2020 – En cette période tumultueuse, la Ville de Brossard est plus que jamais à l'écoute de ses contribuables et des entreprises touchés durement par la pandémie. Brossard envisage de permettre un délai de six mois sur l'échéance du 3^e versement de paiement des taxes municipales, initialement prévu le 8 juin, au 7 décembre 2020. De plus, la Ville offrirait un allègement supplémentaire en lien avec les droits de mutation et de taxes foncières révisées alors que ces factures ne seront expédiées qu'après le 1^{er} juillet. Ces deux mesures seront soumises pour approbation lors de la séance du conseil municipal du 26 mai prochain.

« Il est primordial pour la Ville et le conseil municipal de veiller au bien-être des Brossardoises et Brossardois qui font face à une situation financière précaire dans ce contexte de pandémie sans précédent. Malgré l'important impact financier de ces mesures exceptionnelles, nous savons qu'elles pourraient offrir un peu d'oxygène aux citoyens qui en ont réellement besoin », a déclaré la mairesse de Brossard, Doreen Assaad. Rappelons qu'il s'agirait du deuxième report de paiement de taxes municipales alors que le 2^e versement, prévu au mois d'avril, a été reporté au mois d'octobre.

Paiements automatiques, préautorisés et par chèque postdaté

Une fois le délai du 3^e versement adopté, les citoyens qui ont prévu des versements automatiques et qui souhaitent se prévaloir du report de paiement pourront effectuer les ajustements nécessaires en ligne sur le site de leur institution financière. Quant aux citoyens qui ont adhéré au service de paiements préautorisés (PPA) à quatre versements, la Ville assurera les suivis administratifs afin que le report de l'échéance du 8 juin soit le 7 décembre 2020. Quant aux paiements préautorisés à 12 versements, la Ville va poursuivre le prélèvement convenu et fera l'ajustement des frais d'intérêt à la baisse lors du dernier paiement, en janvier 2021.

Pour leur part, les citoyens qui ont déjà transmis un chèque postdaté en date du 8 juin, et qui souhaitent se prévaloir du report de la date d'échéance de paiement, pourront communiquer avec Services Brossard à services@brossard.ca. Un représentant de la Direction des finances les contactera pour prendre un arrangement.

Les contribuables en mesure d'assumer leurs factures selon les dates d'échéance prévues sont invités à le faire, et ce, afin de prioriser les dossiers de ceux qui en ont vraiment besoin.

Transmission électronique de la relève du compteur d'eau

Dans le but de préparer les comptes annuels de taxes de consommation d'eau, la Ville invite les Brossardoises et Brossardois à transmettre électroniquement la lecture de leur compteur d'eau en visitant brossard.ca/compteur. Cet exercice ne prend que quelques minutes et permet à la municipalité de facturer la consommation d'eau réelle de la résidence.

Pour obtenir plus de renseignements à propos des actualités de la Ville de Brossard en lien avec la COVID-19, consultez brossard.ca/covid19 ou composez le 450 923-6311. Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, la Ville rappelle que ses comptoirs de service sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Deadline for Payment of Third Municipal Tax Installment Postponed Brossard Plans Additional Financial Relief for Those Who Need It

Brossard, May 14, 2020 – During this period of upheaval, Ville de Brossard is listening closely to taxpayers and businesses who have been hit hard by the pandemic. The City plans to allow payment of the third municipal tax installment, originally due on June 8, to be deferred by six months until December 7, 2020. Furthermore, the city intends to offer additional relief with regard to land transfer tax and updated property tax by issuing bills after July 1. These two measures will be submitted for approval at the city council meeting on May 26.

“It is essential that Ville de Brossard and the city council look out for the well-being of residents whose financial situation is precarious due to this unprecedented pandemic. While these exceptional measures will have a significant financial impact, we realize that they may offer a little breathing room for residents who truly need it,” said the Mayor of Brossard, Doreen Assaad. This is the second time that payment of municipal taxes has been deferred, with the deadline for the second installment having been postponed from April to October.

Automatic Withdrawals, Preauthorized Payments and Post-dated Cheques

Once the postponement of the third installment has been adopted, residents who have automatic withdrawals scheduled and who would like to take advantage of the deferred payment option may make the necessary adjustments on their financial institution's website. For residents who have signed up for preauthorized payments in four installments, the City will ensure that administrative steps are taken to postpone the date from June 8 to December 7, 2020. With regard to preauthorized payments in 12 installments, the City will continue with the scheduled withdrawals and reduce interest charges at the time of the final payment in January 2021.

Residents who have already sent a cheque post-dated June 8 and would like to take advantage of the payment deadline postponement may contact Services Brossard at services@brossard.ca. A representative of the Direction des Finances will contact them to make arrangements.

Taxpayers who are able to settle their bills by the original deadlines are encouraged to do so, so that the City may prioritize the cases of those who truly need the deferral option.

Electronic Submission of Water Meter Readings

For the purpose of preparing annual water consumption tax bills, the city encourages Brossard residents to submit their water meter readings electronically by going to brossard.ca/compteur. This process takes only a few minutes and helps the City to bill households based on their actual water consumption.

For more information about the current situation in Brossard with respect to COVID-19, visit brossard.ca/covid19 or call 450-923-6311. Given the exceptional circumstances relating to the pandemic, the City reminds residents that its service counters are closed until further notice.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311